



POLE METROPOLITAIN CAP AZUR

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES DE LA SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 06 OCTOBRE 2025 A 16H30

L'an deux mille vingt-cinq et le six octobre à 16 heures 30, le Conseil métropolitain du Pôle métropolitain CAP AZUR, dûment convoqué par M. Jean LEONETTI, Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale, s'est assemblé à la Maison des Associations, 288 avenue du Chemin de Saint-Claude à Antibes, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Président, conformément aux dispositions des articles L. 5731-3, L. 5711-1, L. 5211-1 et suivants, L. 2121-7, L. 2121-10, L. 2121-12, L. 2122-8, L. 2122-15 et L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- | | |
|--------------------|--|
| 1- M. le Président | Procès-verbal de la séance du Conseil Métropolitain du Pôle Métropolitain du 04 avril 2025 - Approbation |
|--------------------|--|

Approuvée à l'unanimité

- | | |
|--------------------|--|
| 2- M. le Président | Schéma territorial de restauration écologique (STERE) – Information sur son avancement |
|--------------------|--|

Approuvée à l'unanimité

NB : le public est informé que les délibérations dans leur intégralité sont disponibles sur demande auprès des services, et sur le site de la CASA agglo-sophiaantipolis.fr